

LEADER 2014-2020 – GAL Loire en Layon

COMITE DE PROGRAMMATION du 29 novembre 2016 COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Luc ARENOU, François CAILLEAU, Philippe CESBRON, André COTTENCEAU, Jean-Yves LE BARS, Gino MOUSSEAU, Jean-Claude PIREAU, Michelle RIPOCHE, Claudine TAUBIN, Claudine TIJOU, Gérard TREMBLAY.

Yannick LOCHU, Bénédicte MICHAUD.

	Titulaires présents	Suppléants présents	Total	Double quorum à respecter
Collège privé	4	4	8	>ou= 5
Collège public	2	1	3	
Total	6	5	11	>ou = 9

Etaient excusés :

Yves BERLAND, Dany CAYEUX, Joseph Thomas.

ORDRE DU JOUR

1/ Etat d'avancement du programme

2/ Examen des dossiers de demande de subvention :

- 18h15 : *Valorisation du patrimoine naturel chalonnais au moyen d'une application smartphone, ville de Chalonnes-sur-Loire* – fiche-action 2 (avis de principe)

Validation de dossiers ayant reçu un accord de principe :

- *Projet Alimentaire Territorial, Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire* – fiche-action 3
- *Développement d'une mission d'animation économique sur le Pays de Loire en Layon SM du Pays de Loire en Layon* – fiche-action 3
- *Valorisation du patrimoine écologique et naturel auprès des participants de la Translayon 2016, Loire en Layon Développement* – fiche-action 2

3/ Questions diverses

Evolutions 2017

Contenu du dossier distribué aux membres du CP : ordre du jour, tableau de programmation, fiche sur les dossier à valider et ayant reçu un accord de principe, note sur les évolutions 2017. La fiche projet et grille de sélection ont été transmises par courrier avec l'invitation.

Le Président du GAL Loire en Layon, Gino MOUSSEAU, ouvre la séance. Peu de nouveaux dossiers sont à l'ordre du jour de ce comité. Les outils mis en place au niveau national pour engager officiellement les subventions FEADER-Leader et effectuer les paiements ne sont toujours pas opérationnels. Cette situation peut décourager les porteurs de projet notamment privés.

1/ Etat d'avancement du programme Leader

fiche action	intitulé	Enveloppe FEADER	FEADER programmé avant le CP	Solde de l'enveloppe	Nbre dossiers	FEADER sollicité à ce CP	nbre dossiers	solde de l'enveloppe
1	Elaborer et mettre en œuvre un plan climat énergie territorial	275 000 €	25 112,31 €	249 888 €	1			249 888 €
2	Préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire	150 000 €	- €	150 000 €	0	40 000,00 €	2	110 000 €
3	Agir pour une économie locale et durable	300 000 €	- €	300 000 €	0	76 683,05 €	2	223 317 €
4	Soutenir les études stratégiques territoriales	100 000 €	- €	100 000 €	0	- €	0	100 000 €
5	Coopérer pour apporter une plus-value à l'action locale	25 000 €	- €	25 000 €	0	- €	0	25 000 €
6	Animer et gérer le programme LEADER	196 000 €	52 000,00 €	144 000 €	1			144 000 €
	TOTAL	1 046 000 €	77 112,31 €	968 888 €	2	116 683,05 €	4	852 205 €

2/ Examen des dossiers de demande de subvention

Fiche-action 2 : Préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire

- **Valorisation du patrimoine naturel chalonnais au moyen d'une application smartphone – avis de principe :**

Présentation du projet par Hervé Ménard, élu à l'environnement et au développement durable et Dorian Angot, chargé de mission Biodiversité, de la ville de Chalonnes-sur-Loire.

M. Ménard précise que ce projet a été initié par Stéphane Guérif, également élu à la mairie de Chalonnes-sur-Loire, enseignant dans le domaine de la biodiversité.

Questions :

M. Tremblay demande des précisions techniques, concrètes. M. Ménard indique que la ville va acheter un espace sur une plate-forme web tenue par une société spécialisée que la ville complètera via les services de Dorian Angot. Une connexion 4G est nécessaire. La ville aura la main sur le contenu et les mises à jour. 5 circuits seront proposés. Chacun aura 6 à 7 points de découverte, comme un jeu de piste.

M. Cailleau s'interroge sur le lien fait avec les personnes « capteurs » d'animaux qui engrangent beaucoup d'informations. M. Ménard indiquent que des passerelles seront possibles. L'office de tourisme est déjà associé au projet. Ce type d'action pourra être très intéressant pour l'office de tourisme de la nouvelle intercommunalité, au-delà de cette période d'essai de 3 ans. M. Angot ajoute que l'atlas communal de la biodiversité réalisé en 2015 et 2016 a permis de récolter d'importantes données. Désormais valoriser ces

données de manière ludique aux habitants et touristes doit faciliter l'appropriation de ce patrimoine naturel par la population.

M. Mousseau s'interroge sur la manière d'évoquer des éléments essentiels du patrimoine naturel mais qui restent des espèces vivantes, donc qui se déplacent et qui peuvent être fragiles. M. Angot précise qu'il n'y aura pas d'éléments physiques sur site fragile. Avec le numérique, il sera possible d'aller plus loin qu'une signalétique peut le faire, avec des photos, etc... il s'agira de montrer une trace ou une vieille bâtisse pouvant potentiellement accueillir certaines espèces.

M. Mousseau demande comment travaille la ville sur ce projet avec le CPIE, la LPO, etc... M. Angot indique que la ville a signé des conventions d'échanges de données avec ces partenaires. L'ensemble des données récoltées est inscrit dans une base de données numérique partagée. La ville travaille également avec le groupe local de la LPO sur des sujets ciblés.

M. Mousseau demande s'il y aura du balisage sur les circuits. M. Ménard explique que le principe est la géolocalisation comme un système GPS.

M. Cailleau fait part d'une expérience en Normandie qui était assez complexe avec la nécessité de télécharger l'application avant. M. Ménard indique que la ville fera le choix d'héberger le lien pour éviter ce type de situation.

M. Mousseau évoque le budget de l'opération. M. Ménard précise que le budget n'inclut pas l'intégralité du temps que passera Dorian Angot sur l'action. M. Arenou demande des précisions sur ce qu'inclut la prestation. M. Ménard indique qu'il s'agit de l'acquisition du fonds de carte avec les circuits ainsi qu'un abonnement de 3 ans renouvelable. L'abonnement est de 4 500 €.

M. Cesbron souhaiterait savoir si un support papier sera transmis aux visiteurs afin qu'ils gardent une trace de leurs découvertes. M. Ménard indique qu'à ce stade du projet, il ne peut rien affirmer. Les outils numériques évoluent très vite et permettront des choses auxquelles nous ne pensons pas aujourd'hui. M. Cesbron interroge sur la suite après les 3 ans. M. Ménard trouve difficile de se prononcer aujourd'hui. Il trouverait pertinent que ce type d'action dépasse l'échelle communale. La municipalité de Chalonnnes met les moyens aujourd'hui : un agent a été embauché pour 1 an, un atlas communal a été élaboré. En conséquence, pour M. Le Bars, le projet se ferait même s'il n'y avait pas la subvention Leader. M. Ménard répond par la négative. Dorian Angot serait missionné sur d'autres actions en lien avec la biodiversité. Le marché avec le prestataire n'est pas encore conclu. Cette action a fait l'objet de débat lors du précédent conseil municipal de Chalonnnes-sur-Loire avec une forte opposition. Sans Leader, l'action ne se ferait pas.

Sur les aspects techniques, M. Le Bars s'interroge sur le type de mobiles nécessaires pour accéder à l'offre. M. Ménard indique que les circuits seront accessibles sur tous les smartphones. Des discussions ont été engagées avec la Présidente de l'office de tourisme. Des idées ont émergé. Peut-être la possibilité de laisser à disposition de visiteurs des appareils moyennant une caution.

M. Cailleau demande s'il existe déjà ce type d'offre. M. Ménard évoque Baludik. Effectivement, ce type de balade existe déjà par ailleurs mais très peu souvent orienté sur la biodiversité.

M. Cottenceau voit dans ce type d'opération l'intérêt de rassembler les familles, de créer du lien intergénérationnel. Ce type d'outils attire les jeunes.

Les membres du comité de programmation vont procéder au vote. Messieurs Ménard et Angot sont remerciés et sortent de la salle.

La grille de sélection est complétée. Le résultat donne une note de 9/12 au projet.

M. Le Bars interroge les membres du comité de programmation sur la modulation de la subvention et du retrait éventuel de la dépense d'ingénierie. Le salarié est déjà engagé par la municipalité. M. Mousseau pense qu'il sera nécessaire que le comité de programmation prenne une position claire sur le sujet de l'ingénierie. Cependant, des dossiers ont déjà reçu précédemment un accord présentant des dépenses d'ingénierie interne.

Si une règle doit être établie, elle doit l'être avant l'examen de dossiers. Mais ce point devra effectivement être tranché.

⇒ **Avis de principe favorable à l'unanimité. Résultat grille de sélection : 9/12**

Dossiers ayant reçu un avis de principe lors d'un précédent CP, à valider :

Intitulé du projet et du maître d'ouvrage :

Développement d'une mission d'animation économique sur le Pays de Loire en Layon, SM du Pays de Loire en Layon

Fiche-action concernée : **3 "Agir pour une économie locale et durable"**

Passage pour avis de principe au CP du **10/05/2016**

note grille de sélection : **8/12**

Plan de financement

DEPENSES	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT
Coordination- animation – suivi 2 ETP 1607 heures/an *2	87 335 €	Union européenne : FEADER-LEADER	60 000 €
		Autofinancement	27 335 €
TOTAL	87 335 €	TOTAL	87 335 €

Rapport d'instruction reçu de la Région le 07/09/2016 : **favorable**

Coût total éligible : 87 335 €

Montant FEADER réglementaire : 60 000 €

tx d'aide publique réglementaire : 85,88%

⇒ **Attribution de la subvention FEADER-Leader confirmée à l'unanimité, montant de l'aide : 60 000 € soit 68,70% de la dépense subventionnable.**

Intitulé du projet et du maître d'ouvrage :

Projet Alimentaire Territorial Loire Layon Aubance, Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire

Fiche-action concernée : **3 "Agir pour une économie locale et durable"**

Passage pour avis de principe au CP du **10/05/2016**

note grille de sélection : **9/12**

Plan de financement

DEPENSES (69% du budget éligible au programme LEADER)	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
Temps passé Camille Bouc (animation, étude, diagnostic) : 62,1 jours	15 737,44 €	Syndicat Mixte du Pays de Loire en Layon	3 336,61 €
Temps passé Marie-Claire Thomas (appui méthodologique) : 6,9 jours	2 396,31 €	Union européenne : FEADER-LEADER (80%)	16 683,05 €
Forfait charges de fonctionnement	2 720,06 €	Autofinancement Chambre d'agriculture	834,15 €
TOTAL	20 853,81 €	TOTAL	20 853,81 €

Rapport d'instruction reçu de la Région le 29/11/2016 : **favorable**

Coût total éligible : 20 853,81 €

Montant FEADER réglementaire : 16 683,05 €

tx d'aide publique réglementaire : 100%

⇒ **Attribution de la subvention FEADER-Leader confirmée à l'unanimité, montant de l'aide : 16 683,05 € soit 80% de la dépense subventionnable.**

Intitulé du projet et du maître d'ouvrage :

Valorisation du patrimoine écologique et naturel du territoire auprès des participants de la Translayon 2016, Loire en Layon Développement

Fiche-action concernée : 2 "Préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire"

Passage pour avis de principe au CP du 10/05/2016

note grille de sélection : 8/12

Plan de financement

DEPENSES	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT
Outils de promotion		Etat	
Livret, flyer, invitations	5 418,96 €	Conseil Régional	
Accueil des cavaliers et marcheurs		Conseil Départemental	
Barnum, tables, chaises, toilettes sèches	6 040,80 €	Autres : communes, EPCI... :	
Cendriers, Ecocups et verres, navette	1 274,02 €	Union européenne : FEADER-LEADER	20 000 €
Produits locaux – filières angevines et/ou biologiques	1 850,68 €	Contribution privée :	
Animations		Autofinancement	5 056,42 €
Animations nature, contes, jeux, valorisation des partenaires	3 646,60 €		
Location bateaux de Loire	2 500 €		
Coordination			
Indemnités de stage et frais de déplacement	4 325,36 €		
TOTAL	25 056,42 €	TOTAL	25 056,42 €

Rapport d'instruction reçu de la Région le 29/11/2016 : **favorable**

Coût total éligible : 25 056,42 €

Montant FEADER réglementaire : 20 000 €

tx d'aide publique réglementaire : 99,77%

⇒ Attribution de la subvention FEADER-Leader confirmée à l'unanimité, montant de l'aide : 20 000 € soit 79,82% de la dépense subventionnable.

3/ Question diverses

Perspectives 2017 :

M. Mousseau rappelle qu'au 31 décembre 2016, le syndicat mixte du Pays de Loire en Layon est dissout. L'agence Loire en Layon Développement étant extrêmement liée au SMPLL, chacune de ses missions va connaître des évolutions. La mission d'animation-gestion du programme Leader va être confiée au syndicat mixte du pôle métropolitain Loire Angers à compter du 1^{er} janvier 2017, qui a déjà son propre programme. La chargée d'animation, Mme Michaud, sera alors salariée du SMPLA.

Mme Michaud ajoute que les périmètres d'éligibilité du programme Leader restera inchangé jusqu'à la fin de cette programmation, ainsi que les fiches-actions. Cependant, une recombinaison du comité de programmation sera nécessaire :

- Collège public : désignation par la CC Loire Layon Aubance d'élus du secteur des Coteaux du Layon et de Loire Layon et par la CA Choletaise d'élus des communes du Vihiersois

- Collège privé : désignation de membres du conseil de développement du PMLA mais du secteur des Coteaux du Layon et de Loire Layon et du conseil de développement de la CAC mais du secteur du Vihiersois.

Un avenant à la convention cadre signée avec la région devra être effectué en 2017. Il portera sur :

- Le changement de structure porteuse du GAL Loire en Layon
- Le changement du périmètre : sortie d'Ingrandes.
- Le changement de la composition du comité de programmation

M. Gino Mousseau clôt la séance.

**A Bellevigne en Layon, le 8 décembre 2016,
Gino MOUSSEAU, Président**

